



Genève, le 9 mars 2022

Le Conseil d'Etat

865-2022

Département fédéral de l'économie, de
la formation et de la recherche
Monsieur Guy Parmelin
Conseiller fédéral
Palais fédéral est
3003 Berne

Concerne : révision partielle de la loi sur les cartels (LCart) – procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous avons bien reçu votre courrier du 24 novembre 2021 concernant le projet du Conseil fédéral relatif à la révision partielle de la loi sur les cartels (LCart).

Pour répondre à votre demande, nous vous informons que notre Conseil soutient le projet qui lui a été soumis, en saluant les modifications proposées qui contribuent manifestement à l'amélioration de la lutte contre les pratiques abusives en matière de concurrence économique, tout en visant une adaptation à l'évolution des marchés.

Ceci étant, si notre Conseil souscrit aux mesures de modernisation et de renforcement du droit des cartels, il émet quelques réserves quant à la mise en œuvre de l'analyse des gains d'efficacité par le biais d'un nouveau standard dynamique du bien-être des consommateurs. En effet, en l'absence d'informations plus précises sur les modalités de son application comme des mesures d'atteinte des objectifs visés, cette évolution apparaît difficile à évaluer au niveau de ses chances de succès ainsi que du gain effectif par rapport au dispositif actuel.

Enfin, il apparaît que le principe consistant à prendre en compte les critères quantitatifs et qualitatifs pour juger de l'importance des accords verticaux et horizontaux durs en matière de concurrence exige une application systématique, assortie d'un suivi particulièrement attentif au niveau des effets induits.

Nous vous remercions de votre consultation et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancière :



Michèle Righetti

Le président :



Serge Dal Busco